



# Assemblée générale

Distr. générale  
4 août 2015  
Français  
Original : anglais

## Soixante-dixième session

Point 20 c) de l'ordre du jour provisoire\*

### Développement durable: Stratégie internationale de prévention des catastrophes

## Mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes

### Rapport du Secrétaire général

#### Résumé

Le présent rapport donne un aperçu de la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, y compris les résultats de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, pour faire suite à la résolution 69/219 de l'Assemblée générale. Le rapport présente le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et ses répercussions sur la mise en œuvre du programme pour l'après-2015, dans une suite logique au Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes, ainsi qu'un aperçu des initiatives prises à l'appui de celui-ci.

Le Cadre de Sendai vise à atteindre l'objectif suivant: « La réduction substantielle des pertes et des risques liés aux catastrophes en termes de vies humaines, d'atteinte aux moyens de subsistance et à la santé des personnes, et d'atteinte aux biens économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux des personnes, des entreprises, des collectivités et des pays ». Le Cadre met l'accent sur la gestion des risques plutôt que sur la gestion des catastrophes, en attachant une importance particulière à l'amélioration de la compréhension des risques de catastrophe, au renforcement de la gouvernance des risques afin de pouvoir mieux les gérer, à l'investissement dans la réduction des risques de catastrophe au profit de la résilience et au renforcement de l'état de préparation aux catastrophes afin d'intervenir efficacement et de « mieux reconstruire ». Pour obtenir ce résultat, il faut que les États mènent une action intersectorielle ciblée à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale dans ces

\* A/70/150.



quatre domaines prioritaires. Ainsi, les sept objectifs mondiaux du Cadre de Sendai concernant la réduction des pertes dues aux catastrophes peuvent apporter une contribution de poids à la réalisation des nouveaux objectifs de développement durable. Pour éliminer la pauvreté et réduire l'exposition aux phénomènes climatiques extrêmes alimentés par les changements climatiques, il est essentiel de prévenir l'apparition de risques futurs et de réduire les niveaux de risques actuels.

## I. L'état de la situation en matière de risques de catastrophe

1. Vingt-cinq ans après la proclamation de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, et 10 ans depuis l'adoption par l'Assemblée générale du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes, les risques de catastrophe à l'échelle planétaire se multiplient plus vite qu'ils ne diminuent. Les pertes économiques atteignent en moyenne 250 milliards à 300 milliards de dollars par année, perturbant fortement la stabilité de la croissance économique dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire et sapant les acquis du développement dans les collectivités vulnérables.

2. Malgré des progrès importants réalisés dans la propagation d'une culture de réduction des risques de catastrophe dans le monde entier au cours de la dernière décennie de mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo, la communauté internationale est en train d'être paralysée, du fait que les pertes économiques s'amplifient et que la mortalité reste systématiquement élevée dans de nombreuses parties du monde. Le rapport intitulé *Réduction du risque de catastrophe: Bilan mondial 2015 – Rendre le développement durable: l'avenir de la réduction des risques de catastrophe*, lancé à New York en mars 2015, met en évidence la nécessité de réduire les facteurs de risque sous-jacents qui ont pour effet d'aggraver l'impact des phénomènes naturels et des catastrophes technologiques et biologiques. Les facteurs de risque qui contribuent le plus à l'augmentation des niveaux de risque mondiaux sont la pauvreté et les inégalités, les changements et la variabilité climatiques, l'urbanisation sauvage et rapide, l'absence de gestion responsable des terres, ainsi que des facteurs aggravants tels que les changements démographiques, l'utilisation non durable des ressources naturelles et le déclin des écosystèmes. L'évaluation mondiale des risques multiples réalisée à l'aide d'une technique de modélisation probabiliste, conçue par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et ses partenaires, a permis d'estimer que le coût annuel des risques imputables aux séismes, aux cyclones tropicaux et aux tsunamis à eux seuls s'élevait à 360 milliards de dollars.

3. Les deux tremblements de terre qui sont survenus dans la vallée de Katmandou, au Népal, le 25 avril et le 12 mai 2015, ont été la catastrophe naturelle la plus meurtrière au cours de la période considérée. La magnitude de l'impact porte à croire que l'on aurait pu faire davantage pour s'attaquer aux facteurs de risque sous-jacents. Grâce à certains acteurs notamment le Nepal Risk Reduction Consortium et la National Society for Earthquake Technology-Nepal des travaux de réaménagement d'un petit nombre d'écoles et d'établissements de santé ont pu être effectués ces dernières années. Toutefois, comme dans de nombreux pays exposés

aux risques, il est très difficile de transposer ces activités à une plus grande échelle. Les besoins en matière de relèvement, soit 6,6 milliards de dollars, représentent plus de 25 % du produit intérieur brut (PIB) du pays. Les premières estimations indiquent que 1 million de personnes ont sombré dans la pauvreté dans la foulée de ces catastrophes, à un moment où on s'attendait à ce que le Népal atteigne certains des objectifs du Millénaire pour le développement. Ces catastrophes sont typiques du défi auquel les pays à faible revenu sont confrontés, en particulier à la suite de catastrophes de forte intensité.

4. L'épidémie d'Ebola qui sévit en Afrique de l'Ouest est une situation d'urgence sanitaire majeure de portée internationale. C'est aussi l'épidémie la plus importante et la plus complexe jamais enregistrée. Sa propagation rapide et à grande échelle a entraîné de graves conséquences sanitaires, sociales et économiques. Ces conséquences reflètent la nécessité d'intégrer le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe dans les systèmes de santé nationaux et de renforcer les capacités des travailleurs sanitaires à comprendre les risques de catastrophe. L'Ebola et d'autres pandémies mettent en lumière la nécessité de renforcer la capacité des pays à gérer les risques de catastrophe sur le plan sanitaire, à appliquer le Règlement sanitaire international et à mettre en place des systèmes de santé résilients.

5. La situation pénible des petits États insulaires en développement est apparue clairement dès l'ouverture de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, tenue à Sendai (Japon), le 14 mars 2015, lorsque le Président de Vanuatu a présenté un exposé aux participants sur l'impact négatif du cyclone Pam de catégorie 5, qui, le jour même, sema la mort et la destruction dans son île natale dispersée. Selon tous les témoignages, le Bureau national de gestion des opérations en cas de catastrophe et la Croix-Rouge de Vanuatu se sont bien acquittés de leurs tâches en communiquant des alertes rapides et en sauvant des vies, mais le cyclone a laissé une grande partie de la population sans abri, vulnérable aux maladies à vecteur, à l'approche de la saison des pluies. Selon la Banque asiatique de développement, l'économie de Vanuatu a augmenté de 3,6 % en 2014, mais ce chiffre se contractera probablement en 2015 en raison du cyclone Pam. Le réseau électrique a subi d'importants dégâts et plus de 96 % des récoltes ont été ruinées. Environ 14 000 maisons ont été détruites ou endommagées. Voilà la réalité qui menace de nombreux petits États insulaires en développement préoccupés par l'élévation du niveau des mers, les phénomènes météorologiques extrêmes et autres aspects des changements climatiques, qui augmentent les niveaux d'exposition et de vulnérabilité des populations dans de nombreuses régions du monde.

6. L'année dernière a été caractérisée par des catastrophes mineures et fréquentes. Dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, les catastrophes mineures, mais récurrentes qui frappent les zones urbaines comme les zones rurales nuisent au développement. Les risques extensifs allant de pair avec un grand nombre de catastrophes mineures et récurrentes associées principalement à des crues soudaines, des glissements de terrain, des inondations urbaines, des tempêtes, des incendies et autres phénomènes localisés ne sont pas reflétés dans la modélisation intégrée des risques. En outre, les pertes ne sont même pas signalées à l'échelle internationale. Lorsqu'un risque permanent se manifeste par des pertes et des dommages concrets, il est généralement absorbé par les ménages et les collectivités à faible revenu et les petites entreprises. Au cours de la dernière

décennie, les pertes dues à des risques extensifs totalisaient 94 milliards de dollars dans les 85 pays et territoires pour lesquels des données sont disponibles, selon le *Bilan mondial*, suscitant une érosion permanente des actifs du développement comme les logements, les écoles, les installations médicales, les routes et les infrastructures locales.

7. En utilisant une méthode d'analyse améliorée, il sera possible de mieux comprendre la façon dont l'exposition et la vulnérabilité au risque évoluent à l'échelle mondiale et l'incidence de la progression des niveaux de risque sur le développement. Des données de qualité sur les aléas, la démographie et la vulnérabilité des actifs physiques sont cruciales. Les travaux se poursuivent sur la création de bases de données nationales sur les pertes causées par les catastrophes, dont le nombre s'élevait à 82 à la mi-2015.

## **II. Troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe**

8. La troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la prévention des catastrophes, qui s'est tenue à Sendai du 14 au 18 mars 2015, a été la première d'une série de conférences des Nations Unies prévues en 2015 et 2016 afin de définir le programme de développement pour l'après-2015. Le document final de la Conférence mondiale, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), vise à compléter et renforcer d'autres résultats escomptés de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, du sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III).

9. Plusieurs bailleurs de fonds ont soutenu le processus visant à associer pleinement à l'élaboration du Cadre de Sendai les grands groupes et d'autres participants de la société civile, y compris les personnes handicapées, le secteur privé, les organisations intergouvernementales et le système des Nations Unies. Il convient de souligner à cet égard le soutien généreux de la Suisse, qui a accueilli le processus préparatoire, et le Japon, qui a accueilli la Conférence mondiale.

10. Plus de 6 500 délégués ont participé à la Conférence mondiale, y compris 25 chefs d'État et de gouvernement et vice-présidents et plus de 100 ministres. Le segment intergouvernemental comprend les contributions importantes de toutes les parties prenantes aux cinq tables rondes ministérielles et aux trois dialogues multipartites de partenaires de haut niveau, auxquels ont assisté des représentants des grands groupes et d'autres parties prenantes. En outre, 34 sessions multipartites ont été organisées sur les progrès réalisés au titre du Cadre d'action de Hyogo, les risques émergents et les engagements pris quant à la mise en œuvre du Cadre de Sendai. En dehors des limites officielles de la Conférence mondiale, plus de 700 manifestations parallèles secondaires locales et internationales ont été organisées dans le cadre du forum public, en présence de plus de 50 000 personnes.

11. La forte représentativité des personnes handicapées à la Conférence mondiale a établi une nouvelle norme, et, partant, l'événement a été considéré comme la

réunion des Nations Unies la plus accessible à ce jour. En effet, le lieu était d'accès facile, tout comme les activités de la Conférence, grâce à la mise en place de services d'interprétation en langue des signes, de documentation en braille et de sous-titrage. La Conférence a également respecté l'engagement des Nations Unies d'organiser des réunions économes en papier en n'utilisant qu'une fraction des documents imprimés généralement utilisés par les autres conférences internationales.

### **III. Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)**

12. Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) a été adopté pour succéder au Cadre d'action de Hyogo par la Conférence mondiale le 18 mars et a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/283, le 3 juin 2015.

13. Le Cadre de Sendai est le résultat des consultations auxquelles ont pris part toutes les parties prenantes entre mars 2012 et juillet 2014 et des négociations intergouvernementales s'échelonnant de juillet 2014 à la clôture de la Conférence mondiale. Celles-ci comprenaient les travaux de la quatrième session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, qui s'est tenue en 2013, et des plateformes régionales de réduction des risques de catastrophe et leurs segments ministériels répartis sur l'ensemble de l'année 2014.

14. Le Cadre de Sendai porte sur les principaux éléments d'une approche globale qui met l'humain au centre des objectifs de réduction des risques de catastrophe et s'applique aux risques de catastrophes à petite ou à grande échelle causées par des aléas naturels ou par l'homme, ou liées aux aléas et risques environnementaux, technologiques et biologiques. Il vise à orienter la gestion multirisque des risques de catastrophe dans le contexte du développement à tous les niveaux et dans tous les secteurs. Une volonté et un engagement politiques déterminés sont nécessaires pour parvenir au résultat escompté.

15. Le Cadre de Sendai préconise une approche axée sur la gestion des risques plutôt que des catastrophes et l'application de politiques ayant trait au développement durable, à la croissance économique, à l'environnement et à la lutte contre les changements climatiques de façon à prévenir l'apparition de nouveaux risques, réduire les risques existants et renforcer la résilience. Il peut donc être utilisé pour interpréter d'autres instruments pour assurer la prise en compte et la gestion des risques dans leur mise en œuvre.

16. Le document attendu mettrait l'accent sur la réduction des risques de catastrophe, en plus de la réduction des pertes, et, dans ce contexte, les pertes peuvent être considérées comme des indicateurs d'un développement ne tenant pas compte des risques et, par conséquent, non durable. Les sept objectifs mondiaux introduisent la possibilité de mesurer les progrès accomplis par rapport au résultat escompté, et le suivi connexe communique des informations sur la façon de renforcer les politiques pertinentes et les mécanismes d'exécution dans tous les secteurs. Les sept objectifs sont interdépendants et synergiques.

17. Ces objectifs sont les suivants :

a) Réduire nettement, au niveau mondial, d'ici à 2030, la mortalité due aux catastrophes, de sorte que le taux moyen de mortalité mondiale pour 100 000 habitants pendant la décennie 2020-2030 soit inférieur au taux enregistré pendant la période 2005-2015;

b) Réduire nettement, d'ici à 2030, le nombre de personnes touchées par des catastrophes, partout dans le monde, de sorte que le taux moyen mondial pour 100 000 habitants pendant la décennie 2020-2030 soit inférieur au taux enregistré pendant la période 2005-2015;

c) Réduire, d'ici à 2030, les pertes économiques directes dues aux catastrophes en proportion du produit intérieur brut (PIB);

d) Réduire nettement, d'ici à 2030, la perturbation des services de base et les dommages causés par les catastrophes aux infrastructures essentielles, y compris les établissements de santé ou d'enseignement, notamment en renforçant leur résilience;

e) Augmenter nettement, d'ici à 2020, le nombre de pays dotés de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe;

f) Améliorer nettement, d'ici à 2030, la coopération internationale avec les pays en développement en leur fournissant un appui approprié et continu afin de compléter l'action qu'ils mènent à l'échelle nationale pour mettre en œuvre le présent Cadre;

g) Améliorer nettement, d'ici à 2030, l'accès des populations aux dispositifs d'alerte rapide multirisque et aux informations et évaluations relatives aux risques de catastrophe.

18. L'articulation des quatre actions prioritaires menées sur les plans local, national, régional et mondial permettra de concentrer les efforts et de renforcer la coopération. Le Cadre de Sendai définit également la responsabilité partagée des parties prenantes et le rôle important qu'elles peuvent et doivent jouer dans la réduction des risques de catastrophe, en particulier leurs contributions attendues à la mise en œuvre des actions prioritaires.

19. Le Cadre de Sendai est axé sur la nécessité d'une meilleure compréhension des risques de catastrophe dans toutes leurs dimensions, à savoir les capacités d'exposition, la vulnérabilité et les caractéristiques des aléas, le renforcement de la gouvernance des risques de catastrophe, y compris les plateformes nationales pour la réduction des risques de catastrophe, la responsabilité vis-à-vis la gestion des risques de catastrophe, la nécessité d'un état de préparation pour « mieux reconstruire », un appel énergique en faveur d'une utilisation accrue de la science et de la technologie dans l'élaboration des politiques, la mobilisation d'investissements tenant compte des risques afin d'éviter l'apparition de nouveaux risques, la résilience des infrastructures essentielles, y compris les infrastructures sanitaires, et du patrimoine culturel et des lieux de travail et le rôle des autorités et des collectivités locales.

20. Le Cadre préconise un renforcement de la coopération internationale et du partenariat mondial, ainsi que des politiques et programmes des donateurs qui tiennent compte des risques, y compris un soutien financier et des prêts d'institutions financières internationales, et reconnaît la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe et les plateformes régionales et nationales

comme des mécanismes permettant d'assurer la cohérence entre les programmes, le suivi et les examens périodiques de la mise en œuvre, y compris les objectifs.

21. Les principes directeurs sont d'une grande importance pour la mise en œuvre des quatre actions prioritaires, en particulier six d'entre eux, qui définissent la responsabilité première des États à prévenir et réduire les risques de catastrophe, notamment grâce à la coopération, une responsabilité partagée entre les autorités centrales et locales, les secteurs et les parties prenantes et la protection des personnes et de leurs biens, tout en garantissant la promotion et la protection des droits de l'homme, y compris le droit au développement, l'engagement de toute la société, la participation sans réserve de tous les organes exécutifs et législatifs de l'État aux niveaux national et local et la cohérence des politiques, plans, pratiques et mécanismes dans différents secteurs et programmes.

### **Mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)**

22. La mise en œuvre du Cadre de Sendai s'appuiera sur la poursuite des efforts déjà entrepris par les États au titre du Cadre d'action de Hyogo. Il est nécessaire d'assurer une transition sans heurt entre le Cadre de Hyogo et le Cadre de Sendai pour éviter que les initiatives en cours ne soient pas perturbées, tout en intégrant progressivement les nouveaux éléments convenus à Sendai. Je suis heureux de constater que cette transition s'opère déjà avec une rapidité remarquable dans toutes les régions. Dans les mois qui ont suivi l'adoption du Cadre de Sendai par la Conférence mondiale, de grandes assemblées avaient déjà eu lieu dans les Amériques, en Asie et en Afrique pour élaborer des plans d'action axés sur la mise en œuvre du Cadre. Une réunion se tiendra en Europe pour examiner la question de la mise en œuvre plus tard dans l'année. Plusieurs pays ont pris l'initiative de faire traduire le Cadre de Sendai dans les langues nationales.

23. Au niveau national, les États devront identifier des centres de coordination pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai. Ce faisant, les États voudront peut-être s'assurer que la nature intersectorielle de la réduction des risques de catastrophe est prise en compte et que les centres de coordination sont habilités à représenter tous les secteurs.

24. L'objectif convenu d'augmenter considérablement, d'ici à 2020, le nombre de pays dotés de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe peut justifier la nécessité d'accorder une attention particulière au cours des prochaines années à l'évaluation des risques de catastrophe, à la définition d'une matrice de référence permettant de surveiller les tendances liées aux risques et à l'élaboration de stratégies à cette fin. Dans cette perspective, un certain nombre d'États ont déjà entamé un exercice d'évaluation et des discussions interinstitutionnelles sur les aspects qui pourraient être nécessaires à la mise en œuvre du Cadre de Sendai.

25. La mise en œuvre du Cadre exige une meilleure compréhension des risques. Le Cadre prévoit donc le perfectionnement et la diffusion plus large des méthodes et des outils scientifiques permettant d'enregistrer et de partager les données relatives aux pertes causées par les catastrophes et les données et les statistiques ventilées s'y rapportant, ainsi que d'améliorer la modélisation, l'évaluation, la cartographie et le suivi des risques de catastrophe, ainsi que les systèmes d'alerte rapide multirisque pour étayer la prise de décisions en toute connaissance de cause.

26. Le système de suivi de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo sera mis à jour pour refléter le Cadre de Sendai. Les indicateurs qui seront utilisés pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux seront mis au point par le groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur les indicateurs et la terminologie créé par l'Assemblée générale en juin 2015. Le suivi du Cadre de Sendai débutera en 2017, une fois que la matrice de référence aura été convenue. Une stratégie mondiale de communication et des conseils pratiques sont en préparation et devraient aider les États et les parties prenantes à mettre en œuvre le Cadre de Sendai.

27. Plus de 460 engagements volontaires ont été pris avant et pendant la Conférence mondiale, qui a adopté une résolution dans laquelle elle s'est félicitée du fait que les parties prenantes se sont librement engagées à réduire les risques de catastrophe et elle les a invitées à prendre d'autres engagements et à créer des partenariats en vue de la mise en œuvre le Cadre de Sendai. Une analyse détaillée, la création d'un registre en ligne et la mise au point d'un mécanisme de communication de l'information sont actuellement entreprises en vue d'aider les parties prenantes à mettre en œuvre leurs engagements.

#### **IV. Coopération internationale et partenariat**

28. Dans le Cadre de Sendai, les chefs d'État et de gouvernement ont reconnu l'importance de la coopération internationale et du partenariat mondial pour aider les pays en développement et en particulier les pays vulnérables et exposés à gérer les risques de catastrophe, en leur fournissant les meilleurs moyens de mise en œuvre possible.

29. La coopération internationale a joué un rôle fondamental dans les travaux préparatoires de la Conférence mondiale et dans la rédaction de son document final. Ce soutien comprend des mécanismes tels que la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe et les plateformes régionales et autres outils, y compris le système de suivi de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo et les examens librement réalisés par les pairs entre les pays.

30. La prochaine session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe se tiendra en 2017. Ce sera une occasion unique de faire le point sur les étapes initiales de la mise en œuvre du Cadre de Sendai, y compris la conduite des évaluations des risques et la définition de la matrice de référence, ainsi que la mise en œuvre des engagements volontaires des parties prenantes. Le processus préparatoire de la Plateforme mondiale s'appuiera sur les délibérations des plateformes régionales qui se tiendront en 2016.

31. La Conférence mondiale a invité l'Assemblée générale à envisager d'inclure l'examen des progrès accomplis à l'échelle mondiale dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai dans les processus de suivi intégrés des conférences et réunions au sommet des Nations Unies, de façon harmonisée avec les travaux du Conseil économique et social, du Forum politique de haut niveau pour le développement durable et des cycles d'examen quadriennal complet, selon qu'il conviendra. Alors que les débats se poursuivent sur le renforcement du Conseil et les méthodes de travail du forum politique de haut niveau, les États Membres voudront peut-être s'assurer que les délibérations de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe et des plateformes régionales et leur examen des progrès

accomplis dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai éclaireront les programmes et mécanismes des organes directeurs de l'ONU concernés.

32. Les organes créés par traité sont bien placés pour faciliter l'intégration de la gestion des risques de catastrophe. Dans ce contexte, le Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes participe à l'élaboration d'un projet de recommandation générale sur la problématique hommes-femmes et l'autonomisation des femmes dans la réduction des risques de catastrophe et les changements climatiques. Les travaux en cours de la Commission du droit international sur la protection des personnes en cas de catastrophe revêtent également une grande importance.

33. Les caractéristiques de la réduction des risques de catastrophe dans les cadres internationaux pertinents sont de plus en plus liées au développement durable, au climat et à l'environnement. On peut citer à titre d'exemple les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement qui analysent les risques de catastrophe dans le contexte des petits États insulaires en développement, à l'instar du mécanisme de suivi du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020. En outre, les faits récents survenus dans les accords environnementaux multilatéraux donnent au secteur de l'environnement l'occasion de mettre à profit son expertise et d'apporter son soutien à la mise en œuvre du Cadre de Sendai, notamment la Convention sur la diversité biologique et la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, dont les parties ont récemment adopté un certain nombre de résolutions qui favorisent des approches écosystémiques à la réduction des risques de catastrophe et le renforcement des liens avec des plans d'action nationaux en faveur de la diversité biologique et la gestion durable des zones humides, respectivement. La réduction des risques de catastrophe figure dans les buts et objectifs de développement durable en cours de négociation. Il est donc essentiel d'en conserver certaines références concrètes dans le document final afin d'assurer la cohérence de la mise en œuvre du Cadre de Sendai et du programme de développement pour l'après-2015.

34. Il sera également nécessaire d'assurer la cohérence et le renforcement mutuel de la réduction des risques de catastrophe dans d'autres accords et processus internationaux de l'après-2015. Il existe plusieurs manières d'y parvenir, notamment en reconnaissant le Cadre de Sendai et ses résultats dans les futurs accords internationaux, en favorisant des programmes et des partenariats qui peuvent être bénéfiques à de nombreux égards à l'ensemble des accords et en alignant les objectifs, les indicateurs et les obligations de suivi et d'établissement des rapports.

35. Je me félicite de la création par l'Assemblée générale d'un groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée, appuyée par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, avec la participation des parties prenantes, en vue de définir un ensemble d'indicateurs pour mesurer les progrès accomplis par rapport aux sept objectifs mondiaux du Cadre de Sendai et d'actualiser le rapport intitulé « Terminologie 2009 pour la prévention des risques de catastrophe », publié par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. Il est à espérer que le groupe de travail saura contribuer à une approche cohérente de la mise en œuvre des cadres internationaux.

36. S'appuyant sur le dernier examen quadriennal complet, le système des Nations Unies continuera de renforcer les liens entre ses activités normatives et ses

activités opérationnelles concernant la réduction des risques de catastrophe. Cet élément est particulièrement pertinent, d'autant plus que le système des Nations Unies appuie les efforts déployés par les pays en développement à l'échelle nationale pour mieux intégrer la réduction des risques de catastrophe et mettre en œuvre le Cadre de Sendai. Le prochain cycle de l'examen quadriennal complet permettra aux États d'examiner la manière dont ils peuvent continuer d'adapter les activités opérationnelles des Nations Unies en matière de développement afin d'arriver à mettre davantage l'accent sur la gestion des risques de catastrophe dans le contexte du développement durable.

37. Lors de la Conférence mondiale, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination s'est engagé à intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les programmes et les activités opérationnelles du système. L'engagement du système visant à donner la priorité à la réduction des risques de catastrophe aux niveaux stratégiques et opérationnels a été réaffirmé, tout comme sa volonté d'aider les États à mettre en œuvre le Cadre de Sendai. Le système des Nations Unies mesure désormais l'efficacité de la prise en compte des risques liés aux catastrophes et aux changements climatiques dans ses plans-cadres pour l'aide au développement et les coordonnateurs résidents seront dorénavant responsables de la coordination en matière de réduction des risques de catastrophe au sein des équipes de pays des Nations Unies. Actuellement, 79 % des cadres incluent la réduction des risques de catastrophe.

38. Au lendemain de l'adoption, en avril 2013, du Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience par le Conseil des chefs de secrétariat, le système s'est engagé à examiner le Plan d'action à la lumière du Cadre de Sendai, afin d'élaborer des normes minimales pour sa mise en œuvre et de renforcer la cohérence des activités dans le cadre du Plan d'action et d'appuyer les objectifs de développement durable et d'autres instruments pertinents. Le Plan d'action révisé sera présenté au Conseil des chefs de secrétariat pour adoption en 2016. En prévision de l'examen, un rapport d'activité sur les résultats des travaux du système des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe depuis l'adoption du Plan d'action sera soumis au Comité de haut niveau sur les programmes.

39. L'intégration des risques liés au climat et aux catastrophes est une priorité de plus en plus importante des institutions financières internationales. La Banque mondiale s'est engagée à examiner tous les projets de l'Association internationale du développement sur les changements climatiques et les risques de catastrophe, à intégrer des considérations relatives aux changements climatiques et aux risques de catastrophe dans tous les nouveaux cadres de partenariat de pays et à introduire un système de suivi des cobénéfices du financement de la gestion des risques de catastrophe. Au cours de l'exercice budgétaire 2014, 80 % des cadres de partenariat de pays ont tenu compte des risques et 44 % des projets de la Banque mondiale ont pris en considération les changements climatiques et les risques de catastrophe. Les cobénéfices de la gestion des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques ont atteint 5,9 milliards de dollars.

## **V. Coopération régionale pour la réduction des risques de catastrophe**

40. Les organisations intergouvernementales régionales joueront un rôle essentiel dans le passage du Cadre d'action de Hyogo au Cadre de Sendai. Au cours des 10 dernières années, les organisations intergouvernementales régionales ont joué un rôle de premier plan dans la promotion de la réduction des risques de catastrophe au niveau national en élaborant des stratégies et des mécanismes en ce sens. C'est maintenant l'occasion de les revoir et de s'assurer qu'ils permettent d'accroître l'efficacité de la planification, de perfectionner et diffuser plus largement les méthodes et les outils scientifiques, de créer des systèmes communs d'information, d'élaborer et de diffuser des instruments, en l'occurrence des normes, des codes et des guides opérationnels, qui permettent l'échange de bonnes pratiques et soutiennent les programmes de coopération et de renforcement des capacités conformément au Cadre de Sendai. Les plateformes régionales offrent aux États un espace pour mener ces travaux et tirer parti des partenariats existants et en nouer de nouveaux pour soutenir la mise en œuvre du Cadre de Sendai.

### **Afrique**

41. En Afrique, il existe actuellement 32 plateformes nationales pour la réduction des risques de catastrophe, un nombre égal de pays ont fait état de progrès dans la mise en œuvre des priorités du Cadre d'action de Hyogo, 73 villes et villages participent à la campagne Pour des villes résilientes et 15 pays ont créé des bases de données nationales fonctionnelles sur les pertes causées par des catastrophes, tandis que 5 autres sont en cours de développement. La déclaration finale issue de la cinquième plateforme régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophes, qui s'est tenue à Abuja en 2014, a été adoptée par le Conseil exécutif de l'Union africaine à sa vingt-sixième session ordinaire, tenue en janvier 2015, et est reflétée dans les documents finals adoptés à la troisième session de la Conférence ministérielle africaine sur la météorologie, tenue à Praia les 13 et 14 février 2015, et à la quinzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, tenue au Caire du 4 au 6 mars 2015. Dans la déclaration, il a été reconnu que la plupart des catastrophes survenant en Afrique étaient liées à l'eau et que des efforts étaient nécessaires pour prévenir les conflits dans le cadre des efforts globaux visant à renforcer la résilience aux catastrophes. Les effets des changements climatiques sur les zones urbaines ont été reconnus, tout comme la nécessité d'adopter certaines mesures pour prévenir l'accumulation des risques, notamment l'aménagement du territoire tenant compte des risques de catastrophe, l'application des codes de construction et l'investissement dans des infrastructures urbaines résilientes.

42. La capacité de direction des parties prenantes a été démontrée à différents niveaux en Afrique. Certains parlementaires ont pris l'initiative de former un groupe de travail sur la réduction des risques de catastrophe au Kenya. Des représentants de la jeunesse africaine ont participé à l'élaboration d'un cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015, de même qu'à une initiative novatrice de l'organisation non gouvernementale Bateau pour la paix, qui vise à favoriser une prise de conscience de la résilience urbaine et un secteur touristique tenant compte des risques. En 2014, la Journée internationale de la prévention des catastrophes a été célébrée dans plusieurs pays, avec la participation active des personnes âgées, et a abouti à une manifestation mondiale de trois jours en Afrique du Sud sur la contribution des personnes âgées à la prévention, à l'atténuation et à la réduction des catastrophes.

43. Pour donner suite à la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, la septième réunion du Groupe de travail sur la réduction des risques de catastrophe en Afrique, qui comprenait un segment de haut niveau, s'est tenue du 21 au 23 juillet 2015. Elle a été dirigée par la Commission de l'Union africaine, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies, et accueillie par le Gouvernement camerounais et le secrétariat de la Communauté économique des États d'Afrique centrale. La réunion a examiné le Programme d'action élargi pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine de prévention des catastrophes à la lumière du Cadre de Sendai. Une série de plateformes sous-régionales sont également prévues.

#### **États arabes**

44. Dans les États arabes, en plus des 17 plateformes nationales qui sont en place pour la réduction des risques de catastrophe, 15 pays ont fait état de progrès dans la mise en œuvre des priorités du Cadre d'action de Hyogo, 293 villes et villages participent à la campagne Pour des villes résilientes et 10 pays ont créé des bases de données nationales fonctionnelles sur les pertes liées aux catastrophes qui tiennent compte des questions intéressantes particulièrement la région, notamment la rareté de l'eau, les sécheresses et les changements climatiques. La Ligue des États arabes fournit régulièrement l'appui et l'encadrement législatifs nécessaires à la promotion du programme de gestion des risques de catastrophe dans la région arabe.

45. La collaboration entre la Ligue des États arabes et le Gouvernement égyptien a abouti à la tenue de la deuxième Conférence arabe sur la réduction des risques de catastrophe, qui s'est tenue à Charm el-Cheikh (Égypte), en septembre 2014. La Conférence a débouché sur l'adoption de la Déclaration de Charm el-Cheikh sur la réduction des risques de catastrophe, qui a été approuvée par le Conseil des ministres arabes de l'environnement. Des engagements propres à la région ont été pris volontairement par les participants arabes à la Conférence. La Déclaration demande que le cadre mette l'accent sur la problématique de l'insécurité des ressources en eau et de l'insécurité alimentaire et sur les effets des changements climatiques et des phénomènes climatiques extrêmes, ainsi que sur la mise en place d'un réseau arabe de la science et de la technologie.

46. Une réunion préparatoire régionale se tiendra en septembre 2015, en coordination avec la Ligue des États arabes, afin d'intégrer les nouveaux éléments du Cadre de Sendai dans la Stratégie arabe de réduction des risques de catastrophe à l'horizon 2020. Une réunion ministérielle est prévue pour la première moitié de 2016, pour veiller à ce que la mise en œuvre arabe du Cadre de Sendai bénéficie d'un appui politique vigoureux.

#### **Asie et Pacifique**

47. En Asie et dans le Pacifique, il existe 17 plateformes nationales pour la réduction des risques de catastrophe, 40 pays ont fait état de progrès dans la mise en œuvre des priorités du Cadre d'action de Hyogo, 651 villes et villages participent à la campagne Pour des villes résilientes et 26 pays ont créé des bases de données nationales fonctionnelles sur les pertes liées aux catastrophes. Une réunion des 17 pays du Partenariat d'Asie de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes s'est tenue à Bangkok en juin 2015 pour examiner la mise en œuvre régionale du Cadre de Sendai. Les gouvernements et les parties prenantes ont convenu d'élaborer une feuille de route régionale et des orientations générales pour

la mise en œuvre du Cadre, d'étudier les rapports de pays sur l'état actuel de la réduction des risques de catastrophe et préparer les documents d'information du secteur du développement et de soutenir l'engagement des décideurs et praticiens du développement.

48. La prochaine Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, qui sera organisée à New Delhi (Inde) du 14 au 18 novembre 2016, visera à renforcer le rôle de la Conférence en tant que plateforme régionale. Une réunion ministérielle doit se tenir en novembre 2015 pour débattre d'une feuille de route pour l'Asie concernant la mise en œuvre du Cadre de Sendai, qui sera présentée à la Conférence en 2016. L'accent sera mis sur le renforcement du rôle des organisations intergouvernementales et sur l'élaboration de plans de mise en œuvre aux niveaux national et local.

49. La Stratégie en faveur d'un développement résilient face aux risques climatiques et aux catastrophes dans le Pacifique a été adoptée en 2014 lors de la Plateforme océanienne pour la gestion des risques de catastrophe, qui s'est tenue du 2 au 4 juin. Elle a été présentée à la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui s'est tenue à Samoa du 1<sup>er</sup> au 4 septembre 2014, et dans laquelle la réduction des risques de catastrophe figurait en bonne place. La Stratégie, qui doit être approuvée par les dirigeants du Pacifique en septembre 2015, sera étroitement liée à la mise en œuvre et à l'établissement de rapports à l'appui du Cadre de Sendai dans le Pacifique. La prochaine réunion régionale du Pacifique sur la réduction des risques de catastrophe se tiendra à Suva en octobre 2015. Entre-temps, les entreprises et les petits hôtels locaux s'emploient à renforcer leur résilience grâce à l'introduction d'une planification de la continuité des opérations.

50. Les gouvernements de la région d'Asie centrale et du Caucase du Sud ont convoqué une réunion ministérielle régionale sur la réduction des risques de catastrophe à Bichkek en janvier 2015 et se sont engagés à développer, évaluer et assurer le suivi des programmes régionaux et nationaux. Un forum ministériel se tiendra en avril 2016 pour évaluer la matrice de référence de la réduction des risques de catastrophe et envisager un plan d'action régional pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai.

## **Europe**

51. En Europe, 27 plateformes nationales pour la réduction des risques de catastrophe ont déjà été mises en place et 26 pays ont soumis au moins un rapport sur le suivi de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo. Au total, 601 villes et villages participent à la campagne Pour des villes résilientes. À l'heure actuelle, quatre pays disposent de bases de données nationales fonctionnelles sur les pertes causées par les catastrophes. Le Conseil européen a adopté cinq conclusions distinctes sur la communication du Cadre de Sendai concernant la capacité de gestion des risques, la prise en compte des personnes handicapées dans la gestion des risques de catastrophe, le rôle du secteur privé dans le développement et les objectifs de développement durable. Toutes les conclusions confirment que l'approche centrée sur la réaction a été remplacée par une approche centrée sur la prévention. Le Parlement européen, par l'intermédiaire de son réseau de réduction des risques de catastrophe, a intensifié les discussions sur la résilience aux catastrophes dans le contexte du développement durable. L'Union européenne propose officiellement l'adoption des indicateurs et des méthodes concernant les

pertes et les dommages élaborés par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, garantissant la compatibilité avec les pays hors Union européenne qui maintiennent des bases de données nationales sur les pertes causées par des catastrophes.

52. La Commission européenne, s'appuyant sur le succès de la procédure d'examen par les pairs adoptée par le Forum européen pour la réduction des risques de catastrophe, un organisme qu'elle soutient financièrement, a mis au point un programme national d'examen par les pairs de sujets liés à la gestion des risques de catastrophe en Bulgarie, en Estonie, en Géorgie, à Malte, en Pologne et en Turquie. L'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs du Conseil de l'Europe, en collaboration avec le Bureau régional pour l'Europe du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, a publié des directives pour que les personnes handicapées soient habilitées à participer à la gestion des risques de catastrophe au titre du Cadre de Sendai.

53. À la suite à l'adoption du Cadre de Sendai, l'Europe a entrepris l'élaboration d'un plan de mise en œuvre qui doit être adopté à la sixième réunion annuelle du Forum européen pour la réduction des risques de catastrophe, qui se tiendra à Paris du 7 au 9 octobre 2015 et comprendra une session ministérielle. De leur côté, les organisations régionales progressent dans la planification de la mise en œuvre du Cadre de Sendai. Le Conseil de l'Europe organisera une session ministérielle axée sur l'élaboration d'un programme quadriennal sur la gestion des risques de catastrophe sur la base du Cadre de Sendai. Quant à elle, la Commission européenne aura complété l'élaboration d'un plan d'action d'ici à 2016.

54. La cinquième réunion annuelle du Forum européen pour la réduction des risques de catastrophe, tenue à Madrid du 6 au 8 octobre 2014, a convenu que la Commission européenne organiserait des débats bisannuels publics pour renforcer le partage des connaissances sur les progrès en matière de réduction des risques de catastrophe et élaborer une feuille de route contenant les lignes d'action communes nécessaires à la mise en œuvre du Cadre de Sendai. On s'est entendu sur la nomination de la Finlande et de la Turquie pour assurer respectivement la présidence et la vice-présidence et succéder à la présidence de la France en 2015, ainsi que sur un document final qui souligne le rôle essentiel de l'action de sensibilisation menée au niveau local, de l'adaptation aux changements climatiques, de la gouvernance des risques, de la réduction des pertes causées par les inondations, des droits des personnes handicapées et du renforcement du partage des connaissances, des expériences et des bonnes pratiques.

### **Amériques**

55. Dans les Amériques, 23 plateformes nationales pour la réduction des risques de catastrophe sont déjà en place, 32 pays ont fait état de progrès dans la mise en œuvre des priorités du Cadre d'action de Hyogo, 822 villes et villages participent à la campagne Pour des villes résilientes et 27 pays ont créé des bases de données nationales fonctionnelles sur les pertes causées par des catastrophes. Faisant fond sur les efforts régionaux et nationaux en vue de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo dans les Amériques, la cinquième réunion de la Plateforme régionale pour la réduction des risques de catastrophe dans les Amériques, qui se tiendra en 2016, réunira des représentants pour examiner les incidences du Cadre de Sendai, y compris l'harmonisation des politiques, stratégies et plans nationaux de réduction

des risques de catastrophe. On s'attend à ce que les organisations intergouvernementales régionales dans l'ensemble des Amériques prennent des mesures similaires.

56. Le troisième Forum consultatif de la politique centraméricaine de gestion intégrée des risques de catastrophe, tenu en El Salvador les 18 et 19 juin 2015, a souligné l'importance d'intégrer l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe en tant qu'éléments de la mise en œuvre du Cadre de Sendai.

57. La région a établi un réseau latino-américain des ministères des finances pour la réduction des risques de catastrophe, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies, afin de promouvoir l'intégration plus systématique de pratiques d'investissement tenant compte des risques de catastrophe dans la planification des investissements et des dépenses publiques. À travers ce réseau, les pays offrent un soutien entre pairs au renforcement des capacités des ministères de l'économie et des finances en Amérique centrale et dans les Caraïbes pour les aider à intégrer des considérations liées aux risques de catastrophe dans les systèmes d'investissement publics nationaux.

## **VI. Initiatives mondiales, engagement des parties prenantes et partenariats**

### **Modélisation et connaissance des risques à l'échelle mondiale**

58. L'Organisation des Nations Unies et ses partenaires ont aidé 30 pays à faire en sorte que les estimations des risques climatiques et de catastrophes multiples orientent les plans de développement. Un soutien a été exprimé pour la création de centres pilotes de gestion de la réduction des risques en République dominicaine, au Guyana, en Jamaïque, à Trinité-et-Tobago et aux Îles Vierges britanniques, avec l'appui technique de Cuba au titre de la coopération Sud-Sud. En Asie et dans le Pacifique, les capacités d'estimation des incidences des risques climatiques sur les secteurs clés de l'économie ont été renforcées. En République de Corée, le Global Education and Training Institute for Disaster Risk Reduction a formé 2 082 fonctionnaires de 74 pays à l'intégration dans les politiques de développement de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques.

### **« Pour des villes résilientes: ma ville se prépare »**

59. À ce jour, 2 550 villes participent à la campagne « Pour des villes résilientes: ma ville se prépare ». Les outils de campagne, notamment le Système de suivi de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo au niveau local, les « 10 principes essentiels » et le tableau de bord de la résilience face aux catastrophes, ont donné aux municipalités les moyens de mieux comprendre et gérer les risques de catastrophe. La population totale de toutes les villes et collectivités locales qui se sont engagées à appliquer les 10 principes essentiels de la campagne pour renforcer la résilience locale s'élève maintenant à 700 millions de personnes. Il existe actuellement 54 villes modèles. La popularité du modèle d'apprentissage entre villes comme mécanisme d'échange de données d'expérience et d'enseignements entre les pouvoirs locaux n'a cessé de croître.

**Initiative parlementaire**

60. À l'heure actuelle, 1 850 parlementaires de 163 pays participent à l'initiative parlementaire du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. Plus de 30 législateurs d'Afrique, d'Asie, d'Europe et d'Amérique latine sont des figures de proue de la réduction des risques de catastrophe et préconisent l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les travaux législatifs et de supervision des parlements. En 2014, la 130<sup>e</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire a adopté une résolution dans laquelle elle a appelé les parlementaires à intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les processus nationaux de planification et de budgétisation.

61. À la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, les parlementaires se sont engagés à prendre des mesures pour soutenir le Cadre de Sendai, renforcer le cadre législatif et procéder périodiquement à des examens et des mises à jour de la législation. Les parlementaires se sont également engagés à appuyer la proposition de la Commission du droit international concernant l'élaboration d'un traité sur la réduction des risques de catastrophe qui imposerait aux États un devoir de réduire les risques de catastrophe et d'intégrer dans le droit coutumier international le droit des peuples à être à l'abri des effets des catastrophes.

**Initiative mondiale pour des écoles plus sûres**

62. L'Initiative mondiale pour des écoles plus sûres est un partenariat mondial mené par les gouvernements, qui vise à promouvoir la sécurité dans les écoles au niveau national. Elle a été présentée et adoptée lors de la Conférence mondiale. Par la suite, une première réunion des dirigeants de l'Initiative a été organisée en Turquie en octobre 2014, au cours de laquelle la feuille de route d'Istanbul a été adoptée. L'Initiative vise à aider les pays à concrétiser les objectifs relatifs à la sécurité des établissements d'enseignement sûrs, à la gestion des catastrophes pour les écoles et à l'intégration de la prévention des catastrophes et de la résilience dans l'éducation. La deuxième réunion des dirigeants doit se tenir en République islamique d'Iran les 4 et 5 octobre 2015. L'Alliance mondiale pour la réduction des risques de catastrophe et la résilience dans le secteur de l'éducation, composée du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, du Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement, de l'organisation Save the Children, de Plan International, de Vision mondiale et de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, soutient ces activités.

**Initiative sur la sécurité des hôpitaux**

63. Lors de la Conférence mondiale, l'Organisation mondiale de la santé a lancé un cadre général sur la sécurité des hôpitaux, inspiré des résultats obtenus par 79 pays ayant procédé à une évaluation de la sécurité de plus de 4 000 établissements de santé et mis en œuvre des actions concrètes pour rendre les hôpitaux sûrs et opérationnels en cas d'urgence. Le cadre, combiné au lancement de la deuxième édition de l'Index de sûreté des hôpitaux, est appelé à jouer un rôle crucial en permettant aux pays d'atteindre l'un des objectifs du Cadre de Sendai, à savoir de réduire les dommages causés aux infrastructures essentielles et la désorganisation des services de base.

**Initiative « United for Disaster Resilience »**

64. L'Initiative « United for Disaster Resilience » favorise l'inclusion du secteur privé dans le Cadre de Sendai et définit le rôle des compagnies d'assurances en qualité de responsables de la gestion des risques, de porteurs de risque et d'investisseurs institutionnels, en phase avec les cinq visions du secteur privé pour un avenir résilient élaborées par le Partenariat avec le secteur privé du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. Une initiative sur les engagements des compagnies d'assurances fournit aux assureurs un cadre où ils peuvent exercer leur autorité en prenant des mesures concrètes couvrant la gestion des risques, les produits d'assurance, les investissements, les partenariats et les cadres de divulgation qui facilitent la réduction des risques de catastrophe, l'adaptation et l'atténuation face aux changements climatiques, l'inclusion financière, l'investissement durable, la responsabilisation et la transparence.

**Afrique**

65. La nécessité d'une initiative internationale visant à renforcer et étendre l'utilisation de dispositifs intégrés d'alerte rapide multirisque et faisant partie intégrante des efforts déployés par les pays pour réduire leur exposition aux catastrophes et s'adapter aux changements climatiques a été identifiée dans l'objectif du Cadre de Sendai d'« améliorer nettement, d'ici à 2030, l'accès des populations aux dispositifs d'alerte rapide multirisque et aux informations et évaluations relatives aux risques de catastrophe ». Cela renforce encore la nécessité d'un Cadre mondial pour les services climatologiques. Les États visés et les partenaires développent actuellement des initiatives internationales qui seront lancées à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Paris en décembre 2015, dans le cadre du Plan d'action Lima-Paris, en faveur duquel mon Bureau s'est engagé avec les présidences péruvienne et française de la Conférence des Parties et le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le dixième anniversaire du tsunami de l'océan Indien, une catastrophe qui a fait plus de 200 000 morts et dévasté des communautés côtières d'Asie et de certaines régions d'Afrique, a été souligné dans le monde entier le 24 décembre 2014. En dépit des progrès considérables réalisés dans la mise en place de systèmes d'alerte rapide, la sensibilisation et l'éducation du public, les tsunamis qui se sont succédé au Japon et dans les États du Pacifique mettent en relief la nécessité de continuer à apporter des améliorations.

**Journée internationale de la prévention des catastrophes**

66. Dans le cadre de la campagne quinquennale « Step up », la Journée internationale pour la prévention des catastrophes de 2014 a mis l'accent sur le rôle des personnes âgées dans le renforcement de la résilience aux catastrophes. Avec le slogan « Resilience is for life! » (La résilience pour la vie), la Journée internationale a attiré l'attention sur les personnes âgées en tant qu'agents actifs de la résilience. La campagne a généré 4,5 millions de gazouillis sur Twitter. En collaboration avec HelpAge International, deux enquêtes ont été menées sur le vieillissement et la réduction des risques de catastrophe. Elles sont parvenues à la conclusion que les personnes âgées avaient les capacités nécessaires pour se préparer aux catastrophes et qu'elles devaient être plus étroitement intégrées dans les plans communautaires de réduction des risques de catastrophe. La Journée internationale de 2015 mettra

l'accent sur l'utilisation des connaissances traditionnelles autochtones et locales dans la réduction des risques de catastrophe et complétera la campagne « Step up », qui était auparavant axée sur les enfants, les femmes et les filles, les personnes handicapées et les personnes âgées.

### **Prix Sasakawa des Nations Unies pour la prévention des catastrophes**

67. Le Cadre de Sendai appelle à l'élaboration d'instruments efficaces de sensibilisation et d'éducation du public, notant entre autres le prix Sasakawa pour la prévention des catastrophes. Le prix récompense les meilleures pratiques et idées novatrices pour la réduction des catastrophes. Le lauréat de 2015 a été sélectionné pour « ses efforts individuels durables et influents », y compris trois décennies d'enseignement et de recherche, marquées d'une empreinte sur la politique de réduction des risques de catastrophe.

### **Investissements tenant compte des risques de catastrophe**

68. Depuis le lancement de l'initiative « R!SE », en 2014, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, 10 entreprises, gouvernements, organisations non gouvernementales et réseaux scientifiques se sont associés à l'initiative en tant que partenaires actifs ou lui ont exprimé leur soutien. Plusieurs manifestations tenues à travers les Amériques, l'Asie et l'Europe ont donné lieu à des échanges entre les villes et les gouvernements, les entreprises et les investisseurs, les organismes internationaux et les experts en gestion des risques de catastrophe, et des activités concrètes ont démarré aux niveaux local, national et mondial. L'initiative fait fond sur les travaux du Partenariat avec le secteur privé pour la prévention des catastrophes en associant les entreprises, le gouvernement, le milieu universitaire et la société civile afin d'inciter les secteurs public et privé à réaliser des investissements qui tiennent compte des risques.

69. Les efforts pour intégrer les risques de catastrophe dans le système financier et la prise de décisions économiques se poursuivent. En réunissant une coalition d'organismes comptables, d'entités du secteur des assurances, de responsables du contrôle bancaire, d'agences de notation et de personnalités scientifiques, l'initiative vise à optimiser la réduction des risques de catastrophe en renforçant la résilience financière, en maintenant une stabilité économique et en encourageant l'adoption d'une réglementation appropriée. Présentée lors du Sommet des Nations Unies sur le climat en 2014 et de la Conférence mondiale, l'initiative a donné lieu à des engagements, notamment par le secteur des assurances, visant à prendre en compte les risques liés aux conditions climatiques et aux catastrophes dans toutes les classes d'actifs et de doubler leurs investissements dans des secteurs sensibles aux effets des catastrophes et des conditions climatiques pour atteindre un montant de 84 milliards de dollars d'ici la vingt et unième session de la Conférence des Parties et de les décupler pour atteindre 420 milliards de dollars d'ici à 2020.

### **Évaluations des besoins après une catastrophe**

70. Dans le cadre du partenariat tripartite de l'Union européenne, de la Banque mondiale et de l'Organisation des Nations Unies, la méthode d'évaluation des besoins après une catastrophe et le Guide to Developing Disaster Recovery Frameworks (guide pour l'élaboration de cadres de relèvement après une catastrophe) ont été lancés lors de la Conférence mondiale. Au cours de la période

considérée, une évaluation des besoins après une catastrophe a été réalisée, des plans détaillés de relèvement par secteur et par zone ont été élaborés et des projections de coûts, des stratégies et des délais d'exécution ont été définis, respectivement, à la suite de l'éruption volcanique à Cabo Verde, des inondations au Malawi et au Mozambique, du tremblement de terre au Népal, du cyclone tropical à Vanuatu et de l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest, en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone. Les résultats ont permis d'étayer de vastes programmes gouvernementaux et multilatéraux de relèvement.

#### **Groupe consultatif scientifique et technique**

71. Lors de la Conférence mondiale, un partenariat scientifique et technique pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai, s'appuyant sur les travaux du Groupe consultatif scientifique et technique et composé d'experts et de scientifiques de toutes les régions, a été créé. Il sera ouvert aux principaux instituts et organisations scientifiques et techniques gouvernementaux et non gouvernementaux, à l'Organisation des Nations Unies, aux centres de recherche, aux réseaux et aux plateformes qui s'engageront à mettre en œuvre le Cadre de Sendai. La première conférence du partenariat de coopération scientifique et technique se tiendra au début de 2016.

## **VII. Financement du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes**

72. Pour l'exercice biennal 2014-2015, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a évalué à 70 millions de dollars le budget nécessaire pour s'acquitter de ses tâches, avec la possibilité de porter ce montant à 80 millions de dollars. En novembre 2014, le Bureau a publié un état actualisé du financement pour refléter les besoins globaux pour l'exercice biennal 2014-2015 de 80 millions de dollars, incluant l'organisation de plateformes régionales pour la réduction des risques de catastrophe et, surtout, de la Conférence mondiale, y compris son processus préparatoire.

73. Au cours des 10 années écoulées, les contributions volontaires versées au Bureau ont plus que quadruplé, et le nombre de donateurs est passé de 19 à 28. Dans un contexte de crise économique mondiale et de réduction des budgets consacrés à l'aide, cette augmentation est révélatrice de l'importance des travaux du Bureau.

74. Pour assurer la disponibilité en temps voulu de ressources accrues, stables et prévisibles, 11 accords pluriannuels ont été signés au cours de l'exercice biennal 2014-2015. Les travaux se sont également poursuivis afin d'assurer une augmentation des fonds non affectés, si possible sur une base pluriannuelle.

75. À la suite de l'adoption du Cadre de Sendai et compte tenu de la nécessité d'entamer sa mise en œuvre, les efforts pour lever les fonds nécessaires au titre des contributions volontaires se poursuivent. Déjà en 2014, dans sa résolution 69/219, l'Assemblée générale notait l'importance de l'accroissement de la charge de travail du Bureau et la nécessité de disposer en temps voulu de ressources accrues, stables et prévisibles et elle a prié à cet égard le Secrétaire général de proposer des options pour que le Bureau puisse coordonner efficacement la mise en œuvre du Cadre.

76. Or, pour ce faire, les ressources extrabudgétaires risquent d'être insuffisantes, étant donné la difficulté de recueillir des fonds prévisibles, stables et en temps voulu exclusivement au moyen de contributions volontaires. Le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies prévoit un poste de la classe D-1. Afin de renforcer la capacité du Bureau d'une manière stable et prévisible, il serait donc nécessaire que les États Membres envisagent d'accroître les ressources du Bureau au titre du budget-programme ordinaire.

## VIII. Conclusions et recommandations

77. La troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, ses préparatifs et son document final, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), marquent un tournant décisif quant à la manière de traiter les catastrophes et leurs causes à l'avenir.

78. Le Cadre de Sendai inaugure une nouvelle étape, et ses principaux messages sont les suivants: a) la priorité accordée à la gestion des risques plutôt qu'à la gestion des catastrophes; b) la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des instruments sectoriels, y compris relativement aux investissements, aux niveaux local, national, régional et mondial, qui sont de nature à prévenir l'apparition de nouveaux risques, à réduire les risques existants et à renforcer la résilience; c) la nécessité de nouveaux modèles de collaboration entre les parties prenantes des secteurs public et privé et dans le domaine de la coopération internationale.

79. La mise en œuvre du Cadre de Sendai ne suffira pas à elle seule à réduire les risques de catastrophe. Il faudra mettre en œuvre tous les instruments relatifs au développement durable, à la croissance, à l'environnement, aux changements climatiques et aux secours interprétés selon l'approche proposée par le Cadre de Sendai et s'assurer que toutes les parties prenantes assument leur part de responsabilité. La réduction des risques de catastrophe étant la responsabilité première de l'État et de toutes ses institutions, elle suppose l'engagement de la société dans son ensemble et la répartition claire des responsabilités entre toutes les parties prenantes. La responsabilité de la création de risques, outre les risques de catastrophe, réside dans l'appel convenu du Cadre de Sendai et les travaux de la Commission du droit international sur la protection des personnes en cas de catastrophe apportent une contribution vitale à cet égard.

80. D'ici la fin de 2015, un nouvel ensemble d'instruments internationaux concernant les politiques générales sur la réduction des risques de catastrophe, le financement du développement, le développement durable et les changements climatiques sera mis en place. La cohérence de la mise en œuvre sera nécessaire et constituera un défi majeur qui exigera l'adhésion et la coopération de tous les intervenants des secteurs public et privé. Les travaux en cours visant à élaborer des indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des futurs instruments sont une occasion de promouvoir cette cohérence.

81. Les mécanismes existants de coopération en matière de réduction des risques de catastrophe, comme la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe et les plateformes régionales et nationales, seront essentiels pour soutenir la cohérence du développement et de la mise en œuvre des politiques et des pratiques dans tous les secteurs et suivre les tendances des risques de catastrophe.

Leur fonctionnement intégré et les délibérations seront une source d'information cruciale pour les délibérations et les orientations générales des organes de gouvernance des Nations Unies.

82. Le Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience sera révisé afin de refléter les attentes envers le système des Nations Unies en ce qui concerne l'aide à apporter aux États et aux autres parties prenantes dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes sera dès lors renforcé pour répondre à ces attentes.

83. Compte tenu de ce qui précède, il est recommandé que :

a) Les États, au cours des trois prochaines années, réalisent l'inventaire des pratiques en matière de gestion des risques de catastrophe et donnent la priorité à l'évaluation des risques de catastrophe et à la mise au point d'une matrice de référence pour évaluer les tendances des risques de catastrophe;

b) Les États, au cours des cinq prochaines années, avec la participation de toutes les parties prenantes, donnent la priorité à l'élaboration de politiques, stratégies et plans nationaux et locaux sur la réduction des risques de catastrophe;

c) Les États prennent dûment en considération la mise en place ou le renforcement de mécanismes nationaux de réduction des risques de catastrophe, tels que les plateformes nationales pour la réduction des risques de catastrophe, à la lumière des caractéristiques indiquées dans le Cadre de Sendai;

d) Les États participent activement au groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur les indicateurs et la terminologie de la prévention des risques;

e) Les États prennent en considération les indicateurs de risque de catastrophe dans les systèmes pertinents pour mesurer les progrès du programme et des objectifs de développement durable pour l'après-2015, l'évolution du climat et d'autres instruments pertinents;

f) Les États tiennent compte des examens périodiques du Cadre de Sendai dans le contexte des processus de suivi intégrés et coordonnés des conférences et réunions au sommet des Nations Unies et dans les délibérations pertinentes du Conseil économique et social, y compris les cycles d'examen quadriennal complet et le Forum politique de haut niveau sur le développement durable;

g) Les États renforcent la coopération internationale et fournissent aux pays en développement les moyens d'exécution nécessaires pour les aider à mettre en œuvre le Cadre de Sendai, en particulier l'évaluation des risques de catastrophe et la mise au point d'une matrice de référence pour évaluer les tendances des risques de catastrophe, et, dans ce contexte, élaborent des programmes bilatéraux et multilatéraux d'aide au développement qui tiennent compte des risques;

h) Les États envisagent d'accroître leurs contributions financières au Fonds d'affectation spéciale de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, ainsi que d'augmenter le budget-programme ordinaire pour assurer un appui stable, prévisible et en temps voulu à la mise en œuvre du Cadre de Sendai.